



## Fausse déclaration à la gendarmerie et chef de gendarmerie n'en a pas tenu compte

Par **Caroroum**, le **04/08/2019** à **10:27**

Bonjour,

Je suis séparée du père de mon fils. Notre enfant a 2 ans. Il y a 2 mois, alors qu'il était avec son père, mon fils s'est fait mordre au visage à plusieurs reprises par le chien de son voisin. Mon fils a eu 25 points de suture. Le père de mon fils a été convoqué par la gendarmerie. Dans sa première déposition il a indiqué que notre fils n'avait aucune séquelle physique. Quand j'ai vu le papier et ce qui était inscrit, je lui ai demandé de retourner à la gendarmerie car ce qu'il y avait écrit ne représentait absolument pas la réalité. Il y est retourné pour dire que notre fils avait 1 seule cicatrice, ce qui est aussi faux. Mon fils a vu le médecin légiste de la Cauva et elle a bien indiqué toutes les cicatrices de mon fils (une dizaine) ainsi que leurs tailles. Le chef de la gendarmerie qui suivait le dossier et qui a reçu le rapport du médecin légiste avait là la preuve de la fausse déclaration du père. Quand j'ai eu le chef de la gendarmerie au tel, il m'a dit textuellement "mais c'est bon il est revenu faire une déposition (déposition qui n'indique qu'une seule cicatrise) on va en rester là". Et j'ai su par la même occasion que le procureur ne donnait pas suite aux poursuites contre le propriétaire du chien. J'aimerais avoir votre avis. L'assistante sociale qui me suit a été choqué du comportement du père et de l'attitude et paroles du chef de la gendarmerie. Qu'est ce que je peux faire ? Merci de m'aider.